

## VILLE DE LA CLAYETTE

### Compte-rendu du Conseil municipal du 24 mars 2016

M. Daniel LAROCHE - M. Pierre BODET - M. Grégory VAIZAND - Mme Sylvie DELANGLE -  
M. Jean-Louis BAILLY - Mme Liliane DUCOURET - Mme Danièle THEVENET - Mme Sylviane LIARD -  
M. Marc DUPERRAY - Mme Valérie MICHEL - Mme Marion GODARD-PERRIN - Mme Elodie  
TAILHARDAT -  
M. Guy PREVOST - Marie-Agnès JAMES-DURY

Absents excusés : Mme Eliane PLASSARD représentée par M. Pierre BODET  
M. André COLLANGES représenté par M. le Maire  
Mme Véronique CHALTON représentée par M. Guy PREVOST  
Absents : M. M. Daniel VIODRIN - Marc GARMIER

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Pierre BODET est désigné secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2016

Le compte-rendu de la séance du 25 février 2016 est approuvé à l'unanimité.  
La phrase concernant le sens de circulation à l'hôpital est modifiée comme suit :

#### Réalisation des budgets 2015

Un document d'analyse des comptes administratifs 2015 a été distribué aux élus.

Monsieur PREVOST expose que les ratios sont significatifs : le budget est « inodore, incolore et sans saveur » ; « on n'a pas fait grand-chose » ; « il n'y a pas assez de projets préparés ».  
Il ajoute que la Commune dispose d'une très belle bibliothèque, mais qui est sous-utilisée et pas assez ouverte.

Monsieur VAIZAND répond que les élus n'ont pas caché qu'après les investissements réalisés sur le mandat 2008-2014 le mandat 2014-2020 serait plutôt un mandat de gestion.  
Madame DELANGLE ajoute qu'il existe cependant des projets et des investissements.

Monsieur PREVOST répond « qu'il ne voit rien », « qu'il faut agir en début de mandat » et qu'il manque une prospective. Pour toutes les raisons évoquées, il s'abstiendra sur le vote des comptes de gestion et comptes administratifs.

Monsieur BODET-DESBOT rappelle que la bibliothèque compte plus de 1 000 abonnés et qu'elle fonctionne avec de nombreux bénévoles, sous la responsabilité d'une bibliothécaire professionnelle.

#### Approbation du compte de gestion de Monsieur Bruno COMBROUZE - Comptable du Trésor

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a concordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part :

- Budget annexe « eau » : 15 voix pour et 2 abstentions
- Budget annexe « assainissement » : 15 voix pour et 2 abstentions
- Budget annexe « camping » : 15 voix pour et 2 abstentions
- Budget général : 15 voix pour et 2 abstentions

#### **Budget général de la Commune - Compte administratif de l'exercice 2015**

Vu l'article L2121-14 du Code des collectivités territoriales, Monsieur VAIZAND est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif,

Vu les articles L1612-12, L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget général pour l'exercice 2015, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Monsieur Daniel LAROCHE, Maire.

Ce dernier ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions, adopte le compte administratif du budget général pour l'exercice 2015, arrêté comme ci-après :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 821 258.61 €
Recettes	2 327 007.96 €
Résultat antérieur reporté	1 088 311.87 €
Excédent de fonctionnement	1 594 061.22 €

Section d'investissement	
Dépenses	1 183 276.89 €
Recettes	801 053.00 €
Résultat antérieur reporté	-65 002.90 €
Déficit d'investissement	-447 229.79 €

#### **Budget annexe « eau » - Compte administratif de l'exercice 2015**

Vu l'article L2121-14 du Code des collectivités territoriales, Monsieur VAIZAND est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif,

Vu les articles L1612-12, L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe « eau » pour l'exercice 2015, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Monsieur Daniel LAROCHE, Maire.

Ce dernier ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions, adopte le compte administratif du budget général pour l'exercice 2015, arrêté comme ci-après :

Section de fonctionnement	
Dépenses	43 157.31 €
Recettes	83 397.22 €
Résultat antérieur reporté	
Excédent de fonctionnement	40 239.91 €

Section d'investissement	
Dépenses	146 033.35 €
Recettes	82 060.03 €
Résultat antérieur reporté	-149 297.80 €
Déficit d'investissement	-231 271.12 €

**Budget annexe « assainissement » - Compte administratif de l'exercice 2015**

Vu l'article L2121-14 du Code des collectivités territoriales, Monsieur VAIZAND est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif,

Vu les articles L1612-12, L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe « eau » pour l'exercice 2015, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Monsieur Daniel LAROCHE, Maire.

Ce dernier ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions, adopte le compte administratif du budget général pour l'exercice 2015, arrêté comme ci-après :

Section de fonctionnement	
Dépenses	104 291.29 €
Recettes	122 051.13 €
Résultat antérieur reporté	
Excédent de fonctionnement	17 759.84 €

Section d'investissement	
Dépenses	67 257.02 €
Recettes	132 697.26 €
Résultat antérieur reporté	-198 235.66 €
Déficit d'investissement	-132 795.42 €

**Budget annexe « camping » - Compte administratif de l'exercice 2015**

Vu l'article L2121-14 du Code des collectivités territoriales, Monsieur VAIZAND est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif,

Vu les articles L1612-12, L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe « camping » pour l'exercice 2015, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Monsieur Daniel LAROCHE, Maire.

Ce dernier ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions, adopte le compte administratif du budget général pour l'exercice 2015, arrêté comme ci-après :

Section de fonctionnement	
Dépenses	14 209.01 €
Recettes	15 003.63 €
Résultat antérieur reporté	-3 905.40
Excédent de fonctionnement	-3 110.78 €

Section d'investissement	
Dépenses	8 816.81 €
Recettes	0.00 €
Résultat antérieur reporté	-25 087.12 €
Déficit d'investissement	-33 903.93 €

### Budget 2016 - Attribution des subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations et organismes ci-dessous les subventions suivantes :

<b>DOMAINE</b>	<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT 2016</b>
Culture et loisirs	Amicale des Ecoles Publiques	500 €
	Association St Rock - Concert juillet	5 000 €
	Association St Rock - Fête musicale	6 000 €
	Batterie Fanfare	1 000 €
	Chantemerle	1 500 €
	Chant'en Chœur	800 €
	Comité de jumelage	3 000 €
	Culture et loisirs MIJOUX	1 500 €
	Festival des mômes	300 €
	Fête patronale de la Saint-Roch	4 200 €
	La Clette Loisirs - Section chorale	800 €
	UCIA	1 800 €
<b>TOTAL CULTURE ET LOISIRS</b>		<b>26 400 €</b>

Divers	Comité des œuvres sociales personnel communal (prestation d'action sociale obligatoire)	4 185 €
Divers	Prévention routière	150 €
<b>TOTAL DIVERS</b>		<b>4 335 €</b>

Enseignement et périscolaire	Association Sportive "Les Bruyères"	200 €
	Association Sportive Sainte Marie	400 €
	Collège les Bruyères	1 500 €
	Ecole maternelle	1 500 €
	Ecole primaire - projet école	3 400 €
	Ecole Ste Marie	800 €
	FSE-Collège Ste Marie- Foyer Coin des Potes	200 €
	Restaurant scolaire	3 000 €
<b>TOTAL ECOLES</b>		<b>11 000 €</b>

Social	Amicale des anciens de La Clayette	200 €
	Animation de l'Hôpital	350 €
	Association des Conjointes survivants	100 €
	FNATH	100 €
	Secours catholique	600 €
<b>TOTAL SOCIAL</b>		<b>1 350 €</b>

Sport	ASA Dunoise	750 €
-------	-------------	-------

Association Clayettoise Lutte	1 600 €
Cercle Nautique Clayettois	1 250 €
Concours Hippique	700 €
La Clette loisirs - Gym step	1 000 €
La Boule Clayettoise	400 €
Pétanque	300 €
SRC Basket	1 800 €
SRC Foot	1 800 €
ULM Club	300 €
Union Cycliste UCC	1 000 €
<b>TOTAL SPORT</b>	<b>10 900 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>53 985 €</b>
--------------	-----------------

Monsieur le Maire remercie le Conseil de leur soutien aux associations.

Au nom du restaurant scolaire, Valérie MICHEL remercie le Conseil pour la subvention accordée.

### **Frais de fonctionnement des écoles - Participation des communes de CURBIGNY et VAREILLES**

Le Maire explique le mode de calcul de cette participation.

Monsieur PREVOST rappelle qu'il avait été décidé d'augmenter progressivement la participation de ces communes.

Monsieur le Maire répond que cette contribution était auparavant de 50% des frais de fonctionnement et est passée à 65% l'année dernière ; une nouvelle hausse n'a pas été retenue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 abstentions,

- fixe le montant de la participation demandée aux Communes de CURBIGNY et VAREILLES, pour les élèves domiciliés à CURBIGNY et VAREILLES et scolarisés à LA CLAYETTE, à 65% du coût de fonctionnement par élève, pour l'année scolaire 2015-2016, soit :
  - o 1 056.48 € pour les élèves de l'école maternelle du Vieux Moulin
  - o 691.02 € pour les élèves de l'école primaire Lamartine.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette participation.

### **Ecole privée Sainte-Marie sous contrat d'association - Participation aux dépenses de fonctionnement matériel - Année 2016**

Monsieur le Maire rappelle les règles de prise en charge des dépenses de fonctionnement matériel des écoles privées sous contrat d'association et invite le Conseil municipal à se prononcer sur le montant proposé pour la subvention 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix et 1 abstention, décide d'allouer une subvention d'un montant de **sept mille soixante et un euros et soixante centimes (7 061.60 €)** à l'école privée Sainte-Marie à titre de participation aux dépenses de fonctionnement, pour les élèves résidant à LA CLAYETTE, calculé comme suit :

coût de fonctionnement moyen par élève de l'école publique x nombre d'élèves clayettois scolarisés à l'école Ste Marie, soit :

- Pour les élèves de l'école maternelle =  $1\,575.23 \times 2 = 3\,150.45 \text{ €}$
- Pour les élèves de l'école primaire =  $977.79 \times 4 = 3\,911.15 \text{ €}$

### **Travaux de voirie - Attribution du marché de travaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un nouvel avis d'appel à concurrence a été lancé pour les travaux de voirie (marché à bons de commande), suite à une irrégularité de procédure dans le marché initial.

Ce marché sera conclu pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, reconductible, chaque année, pour une durée maximale de 4 ans.

Il comprend 2 lots :

- Lot 1 - VRD
- Lot 2 - Signalisation horizontale et verticale

L'analyse des offres a été réalisée et la notification est en cours pour les candidats non retenus.

Entendu cet exposé,

Vu le code des marchés publics,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et tous documents afférents à cette transaction.

### **Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du SPANC**

Le Conseil municipal prend acte du RPQS du SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Monsieur PREVOST demande ce qu'il en est du non raccordement des personnes raccordables au réseau : à voir avec VEOLIA.

### **Questions diverses**

#### **Monsieur le Maire**

- Le RAF fait une demande d'autorisation pour ses brocantes comme chaque année : avis favorable, sous réserve du respect des consignes données
- OTSI : une demande a été reçue pour la réédition de plans de la Commune et du territoire (dépense partagée entre la Commune et la CCPC) : avis favorable pour en rééditer quelques-uns pour la saison 2016.
  - o 29 mars : commission finances
  - o 7 avril : réunion de travail sur les projets du mandat - 20h
  - o 13 avril : vote du budget -20h
- Informe d'une visite Mme MERCIER, sénateur, le 12 avril à 11h15 en mairie.

#### **Marc DUPERRAY**

- Signale de nouveaux de nombreuses motos garées sur ou autour de la fontaine ; le panneau du parking motos est trop haut ; à déplacer.

#### **Marion PERRIN**

- Demande où en est la remise en état du grillage au-dessus de la poste : en commande, il sera prochainement installé
- Annonce la fermeture prochaine du magasin Demoiselles

#### **Guy PREVOST**

- Demande ce qu'il en est de l'installation de la société BALLIGAND/LARUE sur le site Sunnyland : c'est une compétence communautaire.
- Demande où on en est avec le camping, atout important pour la Commune : les démarches sont entamées mais ont été interrompues suite à un problème de santé de la gérante. Sylvie

DELANGLE informe qu'une prochaine rencontre est prévue ; des interventions techniques sont en cours.

- Transmet une demande d'un stationnement minute devant un commerçant rue du Château :
- Demande où en est le projet de commune nouvelle : il faut y aller doucement, bien réfléchir à l'intérêt que cela représente. Le Maire s'interroge sur l'opportunité d'un tel projet. Jean-Louis BAILLY estime pour sa part que c'est intéressant. Il serait souhaitable de prendre contact avec le Sous-Préfet pour une première approche.
- Demande où en est le dossier concernant des branches à couper car dépassant sur la voie publique rue des Crays : dossier en cours.

Elodie TAILHARDAT

- Souhaite savoir quelle suite est donnée au problème des haras : à revoir avec le Maire.

Sylvie DELANGLE

- Informe qu'il n'est pas possible d'installer une borne électrique sur l'aire de camping-cars mais plus en centre-ville. Le coût est élevé. ERDF peut être consulté pour une expertise afin de savoir où en mettre. Guy PREVOST informe que le SYDESL peut intervenir.

Jean-Louis BAILLY

- Annonce un chiffrage des travaux de voirie pour mercredi prochain
- Informe de la fin des travaux de la façade de la mairie

Grégory VAIZAND

- A été saisi d'un problème de place pour personnes handicapées place de la mairie : un point sera fait avec le policier municipal.

Pierre BODET-DESBOT

- Informe d'une réunion de la commission « bulletin » le 5 avril

Séance levée à 22h35.

**Prochaine séance du conseil : mercredi 13 avril à 20h (vote du budget)**